

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2024

**DELIBERATION N°CD2024-
12/1/6
DOSSIER N°6695**

**ADHÉSION A LA CENTRALE D'ACHAT DU RÉSEAU DES
ACHETEURS HOSPITALIERS (RESAH)**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Thierry BOURGUIGNON à Jean-Luc LEGER
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Guy MARSALÉIX à Hélène PILAT
Isabelle PENICAUD à Mary-Line GEOFFRE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Usages Numériques et des Systèmes d'Information*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : ADHÉSION A LA CENTRALE D'ACHAT DU RÉSEAU DES
ACHETEURS HOSPITALIERS (RESAH)**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2024-12/1/6 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

- d'adhérer au Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) pour l'acquisition de fournitures et services informatiques ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion pour 2024 et 2025 joint à la présente délibération ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions de services d'achat centralisé et leurs éventuels avenants joints à la présente délibération ainsi que l'ensemble des documents utiles à l'exécution des marchés.

Dit que les dépenses seront imputés sur la ligne budgétaire 011 020 6188.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET